

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	21
Procurations :	2
Votants :	23
Date de convocation :	03 /04/2026

Séance du jeudi 16 avril 2026 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Éric ZAMPIERI à Jean-Luc CARSALADE.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

2 – Finances (rapporteure Isabelle BRUNEL)

- Budget 2026 :

Madame BRUNEL rappelle au Conseil la tenue de la commission finances en date du 13 mars dernier, préalable à la présente réunion de vote du budget, et expose au Conseil les points suivants :

✓ **Affectation des résultats 2025 (budgets principal et annexe),**

Les résultats 2025 du budget principal font apparaître un excédent cumulé d'investissement de 228 650.77 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 462 295.03 €.

Il est proposé d'affecter une partie des excédents cumulés de fonctionnement, soit 200 000 €, en réserve au compte 1068 afin de couvrir les besoins de financement 2026 du budget principal, de reprendre l'excédent de fonctionnement résiduel de 262 295.03 € au compte 002 et de reprendre l'excédent d'investissement pour un montant de 228 650.77 € au compte 001.

Le budget annexe lotissement Belvédère, clôturé par délibération n° 2025-049, a un résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement à zéro.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

✓ **Vote des taux d'imposition 2026,**

Il est proposé au Conseil Municipal de laisser inchangés les taux d'imposition 2025 et de les arrêter pour 2026 comme suit :

- Foncier Bâti : 62.08%
- Foncier Non Bâti : 99.89%
- Taxe Habitation (résidences secondaires) : 14.39 %

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

✓ **Subventions aux associations pour l'année 2026 (rapporteur Jean-Marc AUTIÉ) :**

	Subv. 2025 versées	Demandes 2026	Propositions vote BP 2026
A.D.D.A 32	400 €	810 €	400 €
ADMR SECTEUR AUCH			0 €
ALEGRIA FLAMENCA	600 €	800 €	650 €
AMICALE DON DE SANG LASSERAN			0 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 800 €	2 800 €	1 500 €
AQUARELLEMENT	150 €	200 €	150 €
ASSOC. DEVELOPPEMENT SOINS PALLIATIFS	100 €		100 €
ASSOC. NATIONALE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100 €		100 €
ASSOC. PARENTS ELEVES PETITS PAVIENS	250 €	600 €	300 €
ASSOC. DON D'ORGANES ET TISSUS HUMAINS	100 €		100 €
AVENIRS ET TRADITIONS	2 000 €	2 000 €	2 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100 €		100 €
BASKET FAUTEUIL JAP	900 €	1 500 €	1 000 €
CHAMBRES DES METIERS	500 €	2 917 €	600 €
CHASSE (2024 avec participation chambre froide)	400 €	400 €	400 €
GENERATIONS MOUVEMENT	300 €	400 €	400 €
COLLECTIF MURMURE		1 000 €	300 € 700 €
COMITE DES FETES	2 000 € 1 500 €	4 500 €	2 000 € 1 500 €
ECOLE DE MUSIQUE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
FOOTBALL	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Subvention complémentaire 45 semaines x 77.80 €	3 501 €	3 501 €	3 501 €
FOYER RURAL			
→volley	200 €	300 €	300 €
→théâtre Lou Cariot	600 €	600 €	500 €
→ Pavie Comédie		800 €	500 €
→ Photo		750 €	500 €
→ chorale (2025 : 700 € + 150 € exceptionnelle)	850 €	600 €	600 €
→ Souris Pavienne	200 €	200 €	200 €
GUIDON PAVIEN	100 €	150 €	150 €
JUDO CLUB	900 €	900 €	900 €
LES FADAS GASCONS	750 €		0 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	400 €		400 €
LIGUE ENSEIGNEMENT GERS - FALEP	250 €		100 €

OUTIL EN MAIN	150 €	1 000 €	250 €
PAVIE TRAIL	400 €	450 €	400 €
PETANQUE	850 €	850 €	850 €
<i>Subvention tournoi corporatif</i>	400 €	400 €	400 €
PLUIE DE TISSUS (<i>réparations pendrillons + housses barnums</i>)	250 €	200 €	200 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €		200 €
PROTECTION CIVILE APC GERS	200 €	200 €	100 €
RANDO PAVIE (<i>5016 € financés par agglo</i>)	350 €	350 €	350 €
	5 016 €	5 016 €	5 016 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100 €		100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	200 €	100 €
SOUFFLE DU GERS	150 €		150 €
TELETHON (<i>via le comité des fêtes</i>)	500 €	1 000 €	500 €
TRAD'ENVIE (<i>dont 500 € si actions scolaires</i>)	4 000 €	4 000 €	4 000 €
VOLANT CLUB PAVIEN	400 €	800 €	400 €
SUBVENTION EN RESERVES	1 183 €		2 033 €
	48 200 €	55 194 €	50 000 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500 €	500 €	0 €

Mme Prudhomme, trésorière de l'APE, ne prend pas part au vote.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

- **Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes, (Rapporteur : Jean-Michel BLAY)**

Ce fonds vise l'aide de jeunes de 16 à 25 ans, français ou étrangers, en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ces aides sont destinées à favoriser une démarche d'insertion (emploi, formation, transport, hébergement, subsistance).

Le Conseil départemental sollicite les communes pour contribuer à ce fonds. M. le Maire propose le versement d'un montant de 200 € (2 jeunes domiciliés à PAVIE aidés en 2025).

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

✓ **Budget primitif 2026.**

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	PREVISIONS	RECETTES	PREVISIONS
CHARGES A CARACTERE GENERAL	919 777.03	ATTENUATION DE CHARGES	6 000.00
CHARGES DE PERSONNEL	1 069 800.00	PRODUITS DES SERVICES	197 900.00
CHARGES GESTION COURANTE	235 009.00	IMPOTS ET TAXES	1 525 029.00
ATTENUATION DE PRODUITS	37 217.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	422 443.00
CHARGES FINANCIERES	42 000.00	AUTRES PRODUITS DE GESTION	128 428.00
CHARGES EXCEPT + DOTATIONS	1 200.00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	81.00

TOTAL DEPENSES REELLES	2 305 003.03	TOTAL RECETTES REELLES	2 279 881.00
		TRAVAUX EN REGIE	5 000.00
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	242 173.00	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	262 295.03
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	242 173.00	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	267 295.03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 547 176.03	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 547 176.03

BP INVESTISSEMENT 2026							
DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENTS	RAR	N PREVISIONS	VOTE BP	FINANCEMENTS	RAR	N PREVISIONS	VOTE BP
				EXCEDENT INV 2025		228 650.77	228 650.77
Remboursements Empts	0.00	167 420.00	167 420.00	Empts Equipement	0.00	160 000.00	160 000.00
Annuité d'Empts avec Belvédère		167 000.00	167 000.00	Empt attente subvention		60 000.00	60 000.00
Remb dépôts et cautionnement		420.00	420.00	Emot Atelier Avezac		100 000.00	100 000.00
BATIMENTS/ MATERIELS/LOGICIELS	328 700.00	341 309.00	668 009.00	FONDS PROPRES	0.00	529 273.00	529 273.00
Logiciels et mobiliers divers	1 200.00	11 300.00	12 500.00	FACTVA		62 000.00	62 000.00
logiciels messagerie		2 700.00	2 700.00	Taxes d'aménagement		25 000.00	25 000.00
logiciels salles	1 200.00		1 200.00				
Postes informatiques		5 000.00	5 000.00	EXCT Fonct capitalisé		200 000.00	200 000.00
Refonte Site Internet		3 600.00	3 600.00	Cession terrain		100.00	100.00
Div Travaux et matériels	10 000.00	56 200.00	66 200.00	Virement du Fonctionnement		242 173.00	242 173.00
Mise en sécurité Bâts SSI				dont:Indem grêle S Poly (25179)			
Mat déf Incendie pose et dépose		8 200.00	8 200.00	Indem grêle clocher Egl (22787)			
Mat défense Incendie (bâche)	10 000.00		10 000.00				
Divers Matériels ST		10 000.00	10 000.00				
Tracteur-tondeuse		33 000.00	33 000.00				
Divers Matériels (corbeilles-podium)		5 000.00	5 000.00				
Ecole- Cantine	0.00	23 500.00	23 500.00	CLSH-Ecole- Cantine	41 101.00	0.00	41 101.00
Poste informatique		1 000.00	1 000.00	Participat* V de G			
WC Ecole Maternelle		10 000.00	10 000.00	DETR 2021 solde (26773)	26 772.00		26 772.00
Mat cantine: charriot, plaques gaz		12 500.00	12 500.00	Subv Région solde (27897)	14 329.00		14 329.00
Rénovation Bâts Publics	315 500.00	245 629.00	561 129.00	Rénovation Bâts Publics	60 170.00	46 023.00	106 193.00
Maison de la Culture	175 000.00	93 000.00	268 000.00	DETR 2025 MC	45 127.00	23 452.00	68 579.00
Toiture maison de la Culture		12 500.00	12 500.00	SUBV Rég MC		22 571.00	22 571.00
Rénov Beffroi Egl + fissures+ mob	47 000.00		47 000.00	DETR Beffroi	8 999.00		8 999.00
Rénov Clocher Eglise suite grêle		22 787.00	22 787.00				
Marquise église		2 157.00	2 157.00				
Clocher		11 100.00	11 100.00	DETR Réhab Bâts Cx			0.00
Acquisit* Rénovation Atelier Avezac	93 500.00	43 906.00	137 406.00	SUBV REG Bâts Cx			
MOE Salle Polyvalente + études box		15 000.00	15 000.00	DETR 2024 ateliers	6 044.00		6 044.00
Travaux Salle Polyvalente suite grêle		25 179.00	25 179.00	Reverst CEE isolation bâtiment			
Réparation V Pont études MOE	0.00	20 000.00	20 000.00	DRAC Vieux Pont			
Requalificat* Place Mairie	0.00	4 680.00	4 680.00	Requalificat* Place Mairie	14 900.00	0.00	14 900.00
Permis d'aménager		4 680.00	4 680.00	DETR Etude 2023	10 200.00		10 200.00
				SUBV Région Place acptes	4 700.00		4 700.00
Améngt Square + contref Eglise	0.00	0.00	0.00	Améngt Square + contref Eglise	9 000.00	0.00	9 000.00
				Région	9 000.00		9 000.00

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENTS	RAR	N PREVISIONS	VOTE BP	FINANCEMENTS	RAR	N PREVISIONS	VOTE BP
VOIRIE - PLANTAT* - SIGNALÉTIQUE	71 004.00	167 550.00	238 554.00	VOIRIE PLANTATIONS CIMETIERE	8 500.00	0.00	8 500.00
Réserve Foncière (5% Belvédère 12000)	20 000.00	2 000.00	22 000.00				
Voirie - terrains + cimetière - Signalétique	51 004.00	165 550.00	216 554.00				
Tranche annuelle (avec subvention région)		120 000.00	120 000.00				
Améngt parvis salles		5 750.00	5 750.00				
Améngt places pharmacie + carnes		6 300.00	6 300.00				
Réfection cimetière + étude	51 004.00	3 500.00	54 504.00	DETR 2024 20%	8 500.00		8 500.00
Signalétique Patrimoniale		30 000.00	30 000.00				
Terrains Foot				Terrains Foot	0.00	0.00	0.00
				DETR FOOT			
				Subv FAFA			
Equipements Jeunes	17 057.00	8 499.00	25 556.00	Equipements Jeunes	34 847.00	0.00	34 847.00
Abris joueurs, 3 tables pique nique				DETR 40% (31804) solde	14 570.00		14 570.00
Parcours sportif + 2 jeux	17 057.00	8 499.00	25 556.00	Région (20277) 9200+solde	20 277.00		20 277.00
Travaux divers		27 925.77	27 925.77				
Opérations d'ordre		5 000.00	5 000.00	Opérations d'ordre			
Travaux en régie		5 000.00	5 000.00				
Op patrimoniales: régul Etudes		10 683.00	10 683.00	Op patrimoniales: régul Etudes		10 683.00	10 683.00
Remb avance Maison Culture		7 494.00	7 494.00	Remb avance Maison Culture		7 494.00	7 494.00
Etudes travaux Maison Culture		3 189.00	3 189.00	Etudes travaux Maison Culture		3 189.00	3 189.00
TOTAL DEPENSES	414 761.00	728 386.77	1 143 147.77	TOTAL RECETTES	168 518.00	974 629.77	1 143 147.77

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

▪ **Dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de détailler les dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits ouverts :

- d'une manière générale, l'ensemble des achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, inaugurations, vœux du Maire (biens, services, objets et denrées divers, décorations de Noël, jouets, friandises pour les enfants ou adultes, diverses prestations et cocktails servis, repas des aînés, lots...);
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements (naissances, mariages, décès, noces d'or, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, jumelage, récompenses sportives, culturelles, réceptions officielles...);
- le règlement des factures auprès de sociétés ou de troupes de spectacles (concerts, spectacles, prestations, frais d'annonce et de publicité...) et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (SACEM, SPRE...);
- les feux d'artifice, concerts, manifestations locales, culturelles ou sportives, locations de matériel (podiums, chapiteaux, tivoli...);
- autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

3 Domaine (Rapporteur : Jean-Michel BLAY)

▪ **Dénomination du chemin du Moulin de Belloc,**

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies privées qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune.

Sur proposition de Monsieur le maire, et avec l'accord de la propriétaire, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la dénomination « chemin du moulin de Belloc » pour la voie de desserte du moulin.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

- **Modification de la délibération n° D2025_029** Acquisition de l'emplacement réservé n°1 du PLU (rue Eustache de Beaumarchais) **et D2025_043** Vente d'un délaissé de voirie rue des marinières (parcelle BL 07) : **désignation de l'élu autorisé à la signature de l'acte**

Monsieur le maire rappelle les délibérations D2025_029 et D2025_043 concernant respectivement une acquisition foncière et une cession, désignant M. Jacques FAUBEC, 2^{ème} adjoint pour signer l'acte de vente en la forme administrative à intervenir.

Monsieur FAUBEC n'étant plus élu depuis les dernières élections et l'installation du conseil municipal en date du 20 mars, il convient de modifier les délibérations en désignant Mme Isabelle BRUNEL, 1^{ère} adjointe au Maire pour ces deux actes.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

4 – Désignation des représentants à la Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.).

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, soit 16 membres au total.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

La liste doit comporter au minimum trente-deux noms, soit le double du nombre de membres de la commission ; Monsieur le maire propose :

JOUGLAR Frédéric	GENER Laurence
AURENSAN Guy	BROQUA Jean-Luc
FAUBEC Jacques	EUTIQUE Isabelle
HOURIEZ Christian	DEGRAEVE Christèle
DASQUE Virginie	LAMARQUE Bernard
MASSON Didier	DORE Nadine
CARGNELLO Dominique	MIMAUD-LACOSTE Francis
BABIN Patrick	PECH Corinne
SAINT-LAURENT Jacques	RAVAGE Alain
COMBES Sabine	LAPORTE Céline
AMARILLI Robert	CAMAZZOLA Laure
MAGGIORANI Jean-Charles	BAYLAC Eric
SAGOT Alexandra	GUITTARD Rémi
HOGANT Caroline	PAGES Pierre
CARAYOL Claudine	RIQUET Xavier
PRUD'HOMME Marie-Hélène	VINCENT Olivier

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5 – Questions diverses.

Isabelle BRUNEL : Suite à la Commission culture du 14 avril, souhaite féliciter Mélanie, médiathécaire, pour la présentation de son rapport d'activité qui témoigne du grand dynamisme de la médiathèque et de sa programmation d'animations.

M. CARSALADE : Une actualisation du Plan Communal de Sauvegarde interviendra prochainement. Un exercice à programmer dans les semaines qui viennent permettra de tester ce dispositif.

Pèlerinage de la Vierge du Cédon le dimanche 3 mai à partir de 10h00. Mme SAGOT et Mme HOGANT seront présente pour représenter le Conseil municipal et gérer la statuette.

Marie-Christine VERDIER : rend compte de la commission d'attribution des logements sociaux au Belvédère (Office Public de l'Habitat du Gers = 3 T3 et 5 T4 à attribuer).
Les attributions concernent des familles dont certaines étaient déjà à Pavie, et de nouveaux arrivants.

A noter l'ouverture du Café des platanes le 20 avril.

A venir : rappel de la Cérémonie du 8 mai à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

le Maire

A small, stylized handwritten signature in black ink, featuring a vertical line with a horizontal crossbar and a diagonal stroke.

